

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- l'arrêté n° AR-2026-00522 a été publié ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Cet arrêté sera intégré dans le prochain Recueil des Actes de l'Exécutif du 25/02/2026 qui sera mis à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-33-20-80 *sans limitation de durée*.
- **Cet arrêté(*) a été télétransmis au représentant de l'Etat dans le département à la date figurant sur l'accusé de réception de l'acte.**

() A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, l'arrêté publié peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 23-02-2026 : Arrêté n° AR-2026-00522
- 12-02-2026 : Annexe à la délibération du Conseil départemental n° CD-2025-131
- 11-02-2026 : RAE-CD74-2026-06 – Actes de l'Exécutif
- 28-01-2026 : RAE-CD74-2026-05 – Actes de l'Exécutif
- 20-01-2026 : RCP-CD74-2026-04 – Délibérations de la Commission Permanente du 12 janvier 2026
- 19-01-2026 : RCD-CD74-2026-03 – Délibérations du Conseil départemental du 12 janvier 2026
- 15-01-2026 : Arrêté n° AR-2025-02948
- 14-01-2026 : RAE-CD74-2026-02 – Actes de l'Exécutif
- 13-01-2026 : PVCD74-2026-01 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 08 décembre 2025
- 31-12-2025 : Délibération du Conseil départemental n° CD-2025-131

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 23 février 2026,

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,